

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 201 – ÉDITION DU 24 AOUT 2023

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté préfectoral SDIS n°BDSPV2023-976 du 23 août 2023 fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs pompiers volontaires

- Arrêté préfectoral SDIS n°BDSPV2023-977 du 23 août 2023 fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs pompiers volontaires

ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRETE PREFECTORAL SDIS n°BDSPV2023-~~97~~6

Fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental
des sapeurs-pompiers volontaires

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 nommant Mme SOULIMAN Françoise, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 17 août 2021 nommant Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet de préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral 23.BCDET.15 du 21 août 2023 accordant délégation de signature à Mme Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pris en application de l'article R723-77 du Code de la sécurité intérieure ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-9 du 19 septembre 2022 fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-1 du 19 janvier 2022 ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2023-12 du 15 mai 2023 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-12 du 19 septembre 2022;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-28 du 28 octobre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-22 du 29 septembre 2020 ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS entend saisir le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires afin d'émettre un avis sur les faits reprochés à un sapeur-pompier volontaire du grade d'Adjudant-chef, en l'espèce l'Adjudant-chef ;

SUR proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

- A R R E T E -

Article 1 : La liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pouvant faire l'objet de la procédure de tirage au sort prévu par l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé est arrêtée comme suit :

1) Représentants de l'administration

Monsieur Anthony CAPS	Madame Annie SILVESTRI
Madame Sylvie DUVAL	Madame Audrey BARDOT
Monsieur Pascal SCHNEIDER	Monsieur Anthony PERRIN
Monsieur Vincent HAMEN	Madame Catherine BOURSIER
Monsieur Lionel ADAM	Monsieur Denis KIEFFER
Madame Michèle PILOT	Monsieur Stéphane HABLLOT
Monsieur Séverin LAMOTTE	Madame Sylvie BALON
Madame Jennifer BARREAU	Monsieur Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Monsieur Bruno TROMBINI	Madame Marie-José AMAH
Monsieur Serge DE CARLI	Madame Silvana SILVANI
Madame Rosemary LUPO	Madame Caroline FIAT
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN	Madame Monique POPLINEAU
Monsieur Eric PENSALFINI	Madame Sylvaine SCAGLIA
Madame Catherine KRIER	Madame Valérie PAYEUR
Monsieur Michel MARCHAL	Monsieur Jean LOCTIN
Madame Alexandra HUGO-CAMBOU	Monsieur Laurent GARCIA
Monsieur Bertrand KLING	Madame Nathalie ENGEL
Madame Murielle COLOMBO	Monsieur Eric DA CUNHA
Monsieur Bernard BURTE	Madame Martine BOCOUM
Monsieur Gérard DIDELOT	Monsieur Henri POIRSON
Monsieur Luc BINSINGER	Monsieur Christian LOMBARD
Monsieur Filipe PINHO	Monsieur Gérard WECKERING
Madame Rose-Marie FALQUE	Monsieur Lionel RIVET
Monsieur Bernard MULLER	

2) Représentants du personnel

Membres titulaires	Membres suppléants
Officiers	
Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Gilles DENIS
Lieutenant Laurent ROUYER	Capitaine André GACHENOT
Lieutenant Frédéric TANNEUR	
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Lieutenant Delphine REMY WEBER
Infirmière Lieutenant Lucille SAINT DIZIER	Infirmière Sous-Lieutenant Aline CHERPITEL
Sous-officiers	
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudante-Cheffe Sophie KESSLER
Adjudante Florence ADLER	Liste des adjudants du corps départemental

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé prévoit que lorsque le sapeur-pompier volontaire est un officier, un chef de corps ou un chef de centre, le préfet de département ou son représentant siège au conseil de discipline au titre des représentants de l'administration.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Mme le préfet, et M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, le **23 AOUT 2023**

Pour Mme le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
Directrice de cabinet,
Anne CARL



ARRETE PREFECTORAL SDIS n°BDSPV2023-977

Fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 nommant Mme Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 17 août 2021 nommant Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet de préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral 23.BCDET.15 du 21 août 2023 accordant délégation de signature à Mme Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pris en application de l'article R723-77 du Code de la sécurité intérieure ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-9 du 19 septembre 2022 fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-1 du 19 janvier 2022 ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2023-12 du 15 mai 2023 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2022-12 du 19 septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-28 du 28 octobre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-22 du 29 septembre 2020 ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS entend saisir le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires afin d'émettre un avis sur les faits reprochés à un sapeur-pompier volontaire du grade de Médecin Lieutenant-colonel, en l'espèce le Médecin Lieutenant-colonel

SUR proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

- A R R E T E -

Article 1 : La liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pouvant faire l'objet de la procédure de tirage au sort prévu par l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé est arrêtée comme suit :

1) Représentants de l'administration

Monsieur Anthony CAPS	Madame Annie SILVESTRI
Madame Sylvie DUVAL	Madame Audrey BARDOT
Monsieur Pascal SCHNEIDER	Monsieur Anthony PERRIN
Monsieur Vincent HAMEN	Madame Catherine BOURSIER
Monsieur Lionel ADAM	Monsieur Denis KIEFFER
Madame Michèle PILOT	Monsieur Stéphane HABLOT
Monsieur Séverin LAMOTTE	Madame Sylvie BALON
Madame Jennifer BARREAU	Monsieur Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Monsieur Bruno TROMBINI	Madame Marie-José AMAH
Monsieur Serge DE CARLI	Madame Silvana SILVANI
Madame Rosemary LUPO	Madame Caroline FIAT
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN	Madame Monique POPLINEAU
Monsieur Eric PENSALFINI	Madame Sylvaine SCAGLIA
Madame Catherine KRIER	Madame Valérie PAYEUR
Monsieur Michel MARCHAL	Monsieur Jean LOCTIN
Madame Alexandra HUGO-CAMBOU	Monsieur Laurent GARCIA
Monsieur Bertrand KLING	Madame Nathalie ENGEL
Madame Murielle COLOMBO	Monsieur Eric DA CUNHA
Monsieur Bernard BURTE	Madame Martine BOCOUM
Monsieur Gérard DIDELOT	Monsieur Henri POIRSON
Monsieur Luc BINSINGER	Monsieur Christian LOMBARD
Monsieur Filipe PINHO	Monsieur Gérard WECKERING
Madame Rose-Marie FALQUE	Monsieur Lionel RIVET
Monsieur Bernard MULLER	

2) Représentants du personnel

Membres
Officiers grade supérieur (2 titulaires, 2 suppléants)
Colonel CHRISTOPHE Pascal (liste zonale)
Tirage au sort parmi les officiers Médecin-colonel liste zonale
Tirage au sort parmi les officiers Médecin-colonel liste zonale
Tirage au sort parmi les officiers Médecin-colonel liste zonale
Officiers même spécialité (2 titulaires, 2 suppléants)
Médecin Lieutenant-colonel ARGUELLO Fabrice
Médecin Lieutenant-colonelle ARNOLD DEVAUX Catherine
Médecin Lieutenant-colonel MALHOMME Laurent
Médecin Lieutenant-colonel WAGNER Philippe

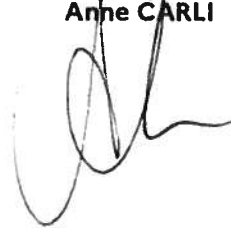
Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé prévoit que lorsque le sapeur-pompier volontaire est un officier, un chef de corps ou un chef de centre, le préfet de département ou son représentant siège au conseil de discipline au titre des représentants de l'administration.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Mme le préfet, et M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, le **23 AOUT 2023**

Pour Mme le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
Directrice de cabinet,
Anne CARLI



ANNEXE
Liste Zonale Médecin-colonel SPV

Dépt	SDIS	Grade	NOM	Prénom
21	COTE D'OR	Médecin-colonel	CABRITA	Bruno
25	DOUBS	Médecin-colonel	LAGRE	François-Xavier
57	MOSELLE	Médecin-colonel	HOLLER	Philippe
58	NIEVRES	Médecin-colonel	ROMARY	Patrick
67	BAS RHIN	Médecin-colonel	TRITSCH	Laurent
68	HAUT RHIN	Médecin-colonel	TRABOLD	Fabien
70	HAUTE SAONE	Médecin-colonel	CASTIONI	Jean-Pierre